

**PROJET D'ORGANISATION  
ULIS TED PROFESSIONNELLE  
en YVELINES**

## SYNTHESE

### ***A l'initiative du projet***

Nous sommes des parents d'élèves porteurs d'un handicap neurologique sérieux appelé Autisme (ou Trouble Envahissant du Développement, TED).

Nous sommes adhérents d'associations mettant en œuvre des accompagnements éducatifs, pour enfants et adolescents autistes. Nos enfants concernés sont en fin de parcours scolaire primaire.

### ***Profil des jeunes concernés***

Nos enfants sont actuellement accueillis en milieu scolaire ordinaire avec une Auxiliaire de Vie Scolaire ou en classe d'inclusion de type CLIS TED, ou CLIS ou ULIS type 1 (troubles des fonctions cognitives) avec ou sans accompagnement individualisé, voire en IME ABA.

En plus d'être autistes, ils présentent un déficit cognitif léger ou modéré. Ils ont développé des compétences sur lesquelles ils peuvent s'appuyer pour préparer leur vie d'adulte. Ils ne présentent plus de troubles du comportement significatifs, grâce à l'accompagnement éducatif dont ils ont déjà bénéficié.

Les seuls accompagnements recommandés par la Haute Autorité de Santé (HAS) sont des accompagnements éducatifs (TEACCH, ABA, DENVER), dans un milieu scolaire le plus ordinaire possible.

Leur déficit cognitif ne leur permet pas d'être intégrés en scolarisation ordinaire, comme les jeunes autistes sans retard cognitif.

C'est pourquoi une scolarisation en classe ULIS est nécessaire.

Les méthodes éducatives sont spécifiques aux jeunes porteurs de TED et elles leur permettent progressivement de compenser leurs difficultés de communication, de socialisation, de comportement et de perception sensorielle.

L'expérience montre que cela nécessite des classes spécifiques (circulaire 2010 – 088 du 18 juin 2010 de la DGESCO), et des élèves en nombre réduit: un adulte formé peut encadrer jusqu'à 4 jeunes au maximum. C'est pourquoi nous voulons bénéficier d'ULIS Spécifiques TED.

Afin de préparer une insertion professionnelle en milieu adapté et de répondre au besoin de concret des jeunes, il semble important de développer leur autonomie et de développer leur formation professionnelle tôt.

### ***Base de projet***

Nous demandons la création d'ULIS TED professionnelles en partenariat avec un partenaire Médico-social spécialisé sur les méthodes éducatives adaptées aux TED (SESSAD financé par l'ARS, ou équivalent privé ou associatif).

Dans la suite du document le partenaire Médico-social, sera désigné sous le vocabulaire « SESSAD »

- L'objectif est que les jeunes soient scolarisés à plein temps.
- Les jeunes accueillis seraient âgés de 12 à 20 ans (ULIS et ULIS-L).
- Les élèves bénéficieraient d'un Projet Educatif Individualisé, en partenariat avec le partenaire Médico-social Educatif.
- L'environnement de scolarisation serait structuré sur une base de classe TEACCH. Les méthodes éducatives seraient adaptées au besoin de chaque élève (travail cognitif et comportementaliste, de type ABA, Montessori, Borel-Maisonny etc.....)

- L'équipe d'accompagnement en classe serait composée de :

- Une enseignante titulaire d'un Capa-SH type D, et formée aux méthodes éducatives pour enfants TED

- Un éducateur SESSAD, de niveau minimum Bac+3 (Licence Pro Autisme, DEES...)
- Une AVS Collective formée aux bases de l'accompagnement de personnes autistes.

Une classe comprendrait 8 élèves, scolarisés par groupe de 4.

Chacun des groupes serait scolarisé en alternance matin/après-midi avec l'enseignant ou l'éducateur SESSAD : un mi temps serait consacré aux apprentissages scolaires et un mi temps serait consacré aux activités de développement de l'autonomie puis de découverte professionnelle.

Le travail avec l'enseignant, serait consacré à approfondir les connaissances sur les matières scolaires fondamentales à l'autonomie future (lire, écrire, compter) et à travailler l'utilisation de ces compétences scolaires sur des situations concrètes de leur vie quotidienne.

Le travail avec l'éducateur serait consacré, pour les plus jeunes à développer l'autonomie personnelle et dans la vie quotidienne, puis progressivement à accompagner la réalisation d'activités manuelles dans le cadre d'une éducation préprofessionnelle, puis professionnelle. Les apprentissages professionnels prendraient place dans des ateliers existants au sein d'IMPro ou de Segpa, accompagnés par l'éducateur SESSAD.

L'AVS-Collectif aurait pour rôle de soutenir l'enseignant et l'éducateur dans leur travail, d'accompagner les jeunes lors des inclusions et de coordonner le déplacement des jeunes entre leur lieu de scolarisation et les ateliers d'enseignement professionnels par des sociétés de transport spécialisées.

Le SESSAD travaillerait en partenariat avec le corps enseignant. Les professionnels médico-sociaux (Psychologues référents, psychomotriciens, orthophonistes) interviendraient prioritairement sur les lieux d'enseignements des élèves.

Ces enfants pourraient également être suivis si nécessaire par des professionnels exerçant en libéral.

Un tel projet correspond environ à un taux d'encadrement de 1 adulte pour 2 élèves. L'encadrement est rattaché pour moitié à l'Education Nationale (enseignant et AVS Co), pour moitié au SESSAD (éducateur et professionnels paramédicaux).

**Dans la suite du document sera décrit le fonctionnement proposé de l'ULIS TED Professionnelle en Collège.**

## Sommaire

1	Les acteurs du projet et leur rôle:.....	5
1.1	Le collectif.....	5
1.2	L'Education Nationale et/ou Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique dans un établissement de type collège	5
1.3	Le partenaire de découverte professionnelle.....	6
1.4	Le partenaire médico-social spécialisé éducatif TED : SESSAD.....	6
2	Les jeunes accueillis.....	6
2.1	Généralités sur les TED (Troubles Envahissants du Développement).....	6
2.2	Généralités sur le contexte de prise en charge des TED.....	7
2.3	Population ciblée.....	7
2.4	Objectifs et débouchés pour les jeunes en sortie d'ULIS TED Pro « collège ».....	8
2.5	Un projet individualisé pour chaque jeune.....	9
2.6	Une cohérence du projet (coordination famille/SESSAD/EN pour une continuité dans la prise en charge).....	9
3	La classe ULIS Ted Pro.....	10
3.1	Encadrement scolaire.....	10
3.2	Encadrement médico-social en classe.....	10
3.3	Principe général de fonctionnement.....	10
3.4	L'enseignement scolaire au sein du collège.....	11
3.4.1	Locaux.....	11
3.4.2	Objectifs pédagogiques/ compétences travaillées.....	12
3.4.3	Modalités d'évaluation.....	13
3.5	L'enseignement professionnel au sein de l'IMPro ou collège SEGPA.....	13
3.5.1	Locaux.....	13
3.5.2	Objectifs et compétences travaillés:.....	13
3.5.3	Modalités d'évaluation :.....	13
3.6	Organisation des temps hors de la classe.....	14
3.6.1	Vie Scolaire.....	14
3.6.2	Récréations et activités hors classe.....	14
3.6.3	Liaison entre sites.....	15
4	Budget prévisionnel du SESSAD.....	15
4.1	Financement de l'accompagnement médico-éducatif.....	15
4.2	Chiffrage estimatif modèle d'accompagnement associatif privé.....	16
5	Glossaire.....	17
6	Annexes.....	17

# 1 Les acteurs du projet et leur rôle:

## 1.1 Le collectif

Le collectif est formé de parents d'enfants présentant un trouble envahissant du développement (TED) et ayant un enfant arrivant au terme d'une scolarisation en école primaire dans le cadre d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS).

Ces parents sont adhérents à des associations du département mettant en œuvre des accompagnements éducatifs pour enfants ou adolescents autistes.

La mise en œuvre d'une prise en charge adaptée (éducative, orthophonique, psychomotrice...) et la nécessaire individualisation du parcours scolaire de leur enfant les a conduits à un engagement associatif, à une participation active voire à une prise de responsabilité au sein de ces associations.

Viennent en soutien du collectif des parents d'enfants TED

- qui n'ont pas à ce jour d'enfant en âge d'entrer dans l'enseignement secondaire mais qui aimeraient à l'avenir bénéficier d'un tel dispositif.
- qui ont des enfants plus âgés qui n'ont pas eu accès à ce type de parcours et qui ont été amenés à choisir d'autres voies pour leur enfant qui auraient apprécié de bénéficier de ce dispositif.

Le rôle du collectif est de porter le projet auprès de l'Education Nationale et des différentes tutelles, de rechercher les partenaires nécessaires à la mise en œuvre du projet.

Au terme du projet, le collectif de parents s'organisera en association ou rejoindra une association existante.

## 1.2 L'Education Nationale et/ou Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique dans un établissement de type collège

Le Rectorat est l'instance décisionnaire pour l'ouverture de l'ULIS après prise en compte des priorités de chaque département au sein de l'Académie.

L'ULIS (Unité Localisée d'Intégration Scolaire) est un dispositif collectif de l'enseignement public ou de l'enseignement privé, s'inscrivant dans le parcours de l'élève en situation de handicap.

L'ULIS est implantée dans un collège et bénéficie à ce titre des installations classiquement présentes dans les collèges (salle de classe, installations sportives, salles spécialisées, restauration scolaire...).

La circulaire 2010 – 088 du 18 juin 2010 de la DGESCO présente ce dispositif et définit les intitulés des ULIS afin d'apporter une réponse cohérente au besoin de l'élève handicapé.

Il existe 6 types d'ULIS parmi lesquels l'ULIS TED.

Lorsque l'ULIS est implantée dans une école privée de l'enseignement catholique, elle réfère à la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique.

### 1.3 Le partenaire de découverte professionnelle

Le partenaire de découverte professionnelle peut être soit un IMPro relevant d'un établissement gestionnaire, soit une SEGPA relevant d'un établissement scolaire de type collège.

L'IMPro ou la SEGPA participe au projet pour les enseignements professionnels sur leurs plateaux techniques permettant aux jeunes de se familiariser aux activités préprofessionnelles puis professionnelles.

### 1.4 Le partenaire médico-social spécialisé éducatif TED : SESSAD

Le partenaire médico-social complète l'encadrement des jeunes par des professionnels spécialisés dans l'accompagnement et la mise en œuvre des méthodes éducatives spécifiques TED. Le SESSAD apporte les métiers d'éducateurs, de psychologues, de psychomotriciens, d'orthophonistes, en situation scolaire. Ces professionnels sont formés aux méthodes éducatives (TEACCH et ABA) recommandées par la HAS pour la prise en charge de l'autisme.

Ils conseillent les partenaires d'enseignement général et d'enseignement préprofessionnel puis professionnel, dans la gestion de l'environnement sensoriel, la gestion du comportement, la planification des tâches et des enseignements, dans le but de composer au mieux avec les spécificités du jeune porteur d'autisme.

## 2 Les jeunes accueillis

### 2.1 Généralités sur les TED (Troubles Envahissants du Développement)

Les troubles du spectre autistique sont des troubles envahissants du développement (TED) apparaissant dans les premières années de vie. Ils se caractérisent par :

- des troubles qualitatifs de la communication verbale et non-verbale,
- des altérations qualitatives des interactions sociales réciproques, et
- un comportement marqué par des activités et des centres d'intérêt restreints, stéréotypés et répétitifs.

Les troubles du spectre autistique sont liés à des anomalies neuro-développementales. Ils constituent un handicap. Comme tel, l'accompagnement approprié consiste en une rééducation, afin d'acquérir, ou de compenser les compétences affectées.

Les TED sont plus fréquents que l'on ne le pense généralement. On évoque maintenant en France une prévalence de un enfant affecté sur 150 naissances.

Les porteurs de TED présentent une grande hétérogénéité.

La plupart, que l'on appelle les porteurs du Syndrome d'Asperger, ne présente aucune déficience intellectuelle, et souvent peu de troubles additionnels. Leur principale difficulté est de vivre et de s'intégrer dans la société « sans la compétence sociale ». Leur fonctionnement intellectuel est inhabituel, excentrique, mais parfois très créatif. Beaucoup restent longtemps sans diagnostic.

Néanmoins leur handicap, lorsqu'il n'est pas pris en compte, crée beaucoup de problèmes relationnels avec l'entourage, en particulier scolaire, qui peuvent devenir lourds et compromettre leur avenir. La Haute Autorité de Santé affirme que la place de ces enfants est en intégration scolaire ordinaire, accompagnés lorsque nécessaire par des AVS formées à l'autisme et encadrées par des psychologues spécialisés.

D'autres, heureusement plus rares, ont plus de difficultés.

Du fait de problèmes neurologiques, ils peuvent, en plus du manque de compétences sociales, avoir de grosses difficultés à acquérir le langage, avoir des difficultés sensorielles (hypersensibilité auditive, hypersensibilité aux couleurs vives...), présenter un déficit cognitif de léger à profond.

Ils sont également souvent affectés d'autres problèmes neurologiques : 30% des personnes porteuses d'autisme dit de Kanner souffrent aussi d'épilepsie, ou de Troubles du Déficit de l'Attention, avec ou sans Hyperactivité (TDA-H), dyspraxies (difficultés de coordination neuro-motrices), etc... Chacune de ses personnes est unique et doit être accompagnée en fonction de ses capacités, ses centres d'intérêt, de ses difficultés.

C'est de cette seconde population dont nous parlerons dans la suite du texte.

## 2.2 Généralités sur le contexte de prise en charge des TED

Pour les enfants TED, la Haute Autorité de Santé recommande, dès le plus jeune âge, un accompagnement éducatif intensif (plus de 25Heures par semaine) pratiqué jeune (avant 4 ans si possible), le plus tôt étant le plus efficace. Aucun autre accompagnement (en particulier hospitalier psychiatrique, occupationnel) n'est recommandé, car aucun n'a pu encore montrer une quelconque efficacité malgré parfois 40 ans de pratique.

Les méthodes éducatives reconnues comme efficaces sont à ce jour les méthodes ABA, le protocole de DENVER et le programme éducatif TEACCH. Ces trois méthodes sont des variantes de programmes éducatifs dit structurés. Après un bilan somatique détaillé, un profil psycho-éducatif complet de l'enfant est établi. Sur la base de ses centres d'intérêt, de ses compétences, de son profil sensoriel, le psychologue coordinateur va choisir les méthodes éducatives à mettre en œuvre pour chacun des enfants.

Ces méthodes permettent de développer le langage, les compétences d'apprentissage de l'enfant, de contrôler ses troubles du comportement. Il est souhaitable qu'en parallèle l'enfant soit intégré en milieu ordinaire, pour lui permettre de développer ses compétences sociales et scolaires.

## 2.3 Population ciblée

La loi de 2005 et la jurisprudence demandent maintenant à l'Education Nationale de mettre en œuvre les moyens nécessaires et de réussir la scolarisation des enfants handicapés, dont les porteurs de TED.

Après deux ans d'accompagnement éducatif intensif bien mené, les études de la HAS montrent que *la moitié* des enfants TED Kanner peuvent réintégrer le système scolaire ordinaire, avec un accompagnement léger, c'est à dire une AVS (souvent à temps partiel, éventuellement partagée entre plusieurs enfants dans la classe) et quelques consultations psycho-éducatives, souvent en

libéral

D'autres, entre environ 10 et 20% des jeunes, n'ont pas pu du fait de leurs difficultés neurologiques profiter de cette éducation: les apprentissages sont très limités, et parfois les troubles du comportement restent importants. Ces jeunes continuent à nécessiter un accompagnement important, et devront probablement être orientés vers un IME éducatif spécialisé TED.

Enfin de 30 à 40 % des jeunes porteurs de TED diagnostiqués, ont profité des apprentissages, mais présentent un retard cognitif de léger à modéré. Les troubles du comportement sont maîtrisés lorsque ces jeunes sont accompagnés par des professionnels médico-sociaux formés au TED.

**C'est la population que se proposent d'accueillir nos classes d'ULIS TED Professionnelles.**

Du fait de leur léger déficit cognitif, ces jeunes ne peuvent suivre le volume des enseignements dispensés en classes générales. Leurs difficultés relationnelles (défaut de théorie de l'esprit, incompréhension de l'implicite, des intentions...) rendent très difficile leur insertion sociale : faute d'un accompagnement adulte, on constate rapidement que ils deviennent « tête de turc », voir la cible de maltraitance de la part des autres jeunes. Enfin, on constate souvent des difficultés sensorielles (souvent une hyper-sensitivité auditive) et des difficultés psychomotrices qui rendent l'environnement scolaire « typique » très fatigant, et à la longue sont génératrices de troubles du comportement.

L'organisation d'une classe ULIS TED professionnelle doit répondre aux spécificités de ces enfants, tout en favorisant des moments d'inclusion, dans les matières où cela sera possible, pour travailler les compétences sociales en situation réelle.

## 2.4 Objectifs et débouchés pour les jeunes en sortie d'ULIS TED Pro « collège »

Ces jeunes présentent des domaines de compétences où ils sont performants, voire très performants.

Bien exploitées et associées à une formation générale centrée sur les fondamentaux (Lire, Ecrire, Compter), ces compétences doivent permettre une formation professionnelle à un métier concret. Nous avons l'ambition qu'ils pratiquent leur métier à l'âge adulte en milieu protégé (type Etablissement Social d'Aide par le Travail), ou simplement voire en milieu *ordinaire*.

En effet, des initiatives d'inclusion en milieu professionnel *ordinaire* voient aussi le jour grâce au dynamisme d'associations dédiées et de certains cabinets spécialisés, qui permettent l'inclusion de jeunes dans de petites entreprises, après adaptation de l'environnement, formation des collègues de travail et accompagnement du jeune concerné. Dans cette perspective, une société d'intérim spécialisée pour l'emploi de personnes handicapées est en projet actuellement.

L'objectif de la classe ULIS TED Pro Collège est de donner aux jeunes les compétences et l'autonomie nécessaire pour intégrer à la suite une formation professionnelle, adaptée à leur handicap.



C'est donc d'abord une **classe de formation générale**, aux ambitions scolaires réduites aux fondamentaux. C'est aussi une **classe d'éducation à l'autonomie**. C'est enfin **une classe d'orientation**, où il faudra reconnaître les compétences et les affinités de chacun des jeunes pour permettre leur meilleure évolution (CAP, Lycée, Ulis TED-L ; apprentissage encadré, etc).

Actuellement, dans les Yvelines, il existe :

- des IME ABA pour lesquels nos enfants sont trop âgés
- une IME Autisme à Carrières sous Poissy pour des enfants essentiellement non verbaux
- des IME non spécifiques TED
- des ULIS type 1 non spécifiques pour lesquels nos enfants présentent trop de difficultés

**Nous ne connaissons aucune scolarisation adaptée à ce profil d'enfant dans les Yvelines à ce jour, contrairement à d'autres départements de l'académie (par exemple, dans le 91 et le 92 et le 95).**

De ce fait, des familles des Yvelines ont fait le choix d'exiler leur enfant en Belgique faute de solution adaptée pour leur enfant dans leur département. Cette explosion de la cellule familiale difficile à vivre est financée par la sécurité sociale française.

Le nombre d'enfants en France dans cette situation est estimé statistiquement à 4820 enfants (Rapport Gallez, 2008 : « 1900 enfants dans les instituts médico-pédagogiques et 2920 enfants dans les écoles d'enseignement spécialisé »).

A l'échelle des Yvelines, si on considère les Yvelines comme représentant 1/100 des départements français, on peut estimer statistiquement la population d'enfants scolarisés en Belgique au minimum à une cinquantaine d'enfants. Il est probable que ce nombre soit plus élevé : en effet, les deux régions françaises les plus représentées en Belgique sont le Nord Pas de Calais et l'Île de France.

## 2.5 Un projet individualisé pour chaque jeune

Chaque jeune est unique, dans ses compétences, ses difficultés, son caractère et ses centres d'intérêts. Plus encore que pour les jeunes « neurotypiques », il n'y a pas de recette miracle éducative, pour tous les porteurs de TED.

Ceci implique que, pour réussir, il est indispensable d'individualiser le programme éducatif de chaque jeune. Cela passe par une évaluation détaillée des compétences scolaires et psycho-éducatives, typiquement une fois par an. Sur cette base, après discussion entre l'enseignante, l'équipe psychologique et les parents, un programme de travail scolaire et psycho-éducatif est établi, (Programme Educatif Individualisé, PEI) et actualisé, sur un rythme hebdomadaire.

Ce programme vise à amener le jeune à la plus grande autonomie possible dans sa future vie d'adulte. L'accent est porté sur les connaissances fondamentales, la mise en pratique concrète de ces connaissances, l'autonomie personnelle et dans la vie quotidienne.

## 2.6 Une cohérence du projet (coordination famille/SESSAD/EN pour une continuité dans la prise en charge)

La Haute Autorité de Santé l'affirme, et l'expérience a démontré que, pour réussir pleinement, le Programme Educatif Individualisé (PEI) doit assurer une cohérence entre

l'enseignement dispensé en classe et le travail et la vie au domicile du jeune. Les enseignements doivent être communiqués à la famille pour être intégrés et pratiqués dans la vie personnelle du jeune. Le retour d'expérience familiale permet également d'affiner la stratégie d'enseignement.

Pour cela des réunions régulières, doivent avoir lieu entre l'enseignante, l'APE, le psychologue référent, et la famille, au moins une fois par mois lors de l'accueil du jeune, puis une fois par trimestre, selon les nécessités. Un cahier de liaison, Email, ou RDV téléphonique permet également des contacts entre réunions.

## 3 La classe ULIS Ted Pro

### 3.1 Encadrement scolaire

Afin d'assurer un enseignement adaptée, nous souhaitons bénéficier pour chaque classe de 8 jeunes de :

- Une enseignante titulaire d'un Capa-SH type D, et formée aux méthodes éducatives pour enfants TED
- Un AVS Co ou assistant d'éducation formé aux bases de l'accompagnement de personnes autistes (de niveau Moniteur Educateur)

Ces deux profils sont employés à **temps plein**.

Outre leur formation intrinsèque, ces deux personnes ont bénéficié de formations continues liées aux TED telles que :

- Méthodes ABA, TEACH, PECS,...
- Troubles du comportement des enfants et adolescents TED
- Accompagnement comportemental

### 3.2 Encadrement médico-social en classe

La présence en classe est complétée par une éducatrice spécialisée TED niveau L3 pro minimum, gérée par le partenaire SESSAD. Elle est employée à temps plein auprès de cette classe.

Les autres professionnels SESSAD interviennent ponctuellement (~une ou deux fois par semaine) en classe.

### 3.3 Principe général de fonctionnement

Le fonctionnement de l'ULIS TED PRO s'appuie sur une rotation de deux demi-groupes entre apprentissages scolaires, autonomie Personnelle et rééducations et enfin inclusion au milieu professionnel.

Nous pourrions avoir les scénarios suivants :

Hypothèse 1 : dans une classe d'ULIS TED avec des jeunes de 12 à 16 ans

Niveau COLLEGE 12-16 ans	Apprentissages scolaires ULIS TED	Découverte professionnelle (Educatrice + Enseignant Pros)
<b>Matin :</b> 8h30 – 12h30	Groupe 1 (4 jeunes de 12 à 14 ans)  Lieu : classe collège n°1	Groupe 2 (4 jeunes de 14 à 16 ans)  Lieu : IMPro/SEGPA
<b>Déjeuner :</b> 12h30 – 13h30	Groupes 1 et 2	
<b>13h30 – 14h00</b>	Récréation Collège	
	Apprentissages scolaires ULIS TED	Travail autonomie (Educatrice)
<b>Après-midi</b> 14h00 – 17h00	Groupe 2 (4 jeunes de 14 à 16 ans)  Lieu : classe collège n°1	Groupe 1 (4 jeunes de 12 à 14 ans)  Lieu : salle collège n°2

Hypothèse 2 : dans une classe d'ULIS TED avec des jeunes de 12 à 14 ans

Niveau COLLEGE 12-16 ans	Apprentissages scolaires ULIS TED	Travail autonomie (Educatrice)
<b>Matin :</b> 8h30 – 12h30	Groupe 1 (4 ados de 12 à 14 ans)  Lieu : classe collège n°1	Groupe 2 (4 Ados de 12 à 14 ans)  Lieu : classe collège n°2
<b>Déjeuner :</b> 12h30 – 13h30	Groupes 1 et 2	
<b>13h30 – 14h00</b>	Récréation Collège	
	Apprentissages scolaires ULIS TED	Travail autonomie (Educatrice)
<b>Après-midi</b> 14h00 – 17h00	Groupe 2 (4 Ados de 12 à 14 ans)  Lieu : classe collège n°1	Groupe 1 (4 Ados de 12 à 14 ans)  Lieu : salle collège n°2

Une alternance pourrait avoir lieu pour permettre à chaque groupe de bénéficier à tour de rôle des apprentissages scolaires le matin.

Les temps d'inclusion scolaire et les temps de rééducation sont intégrés au planning hebdomadaire.

Il est important pour les jeunes TED de maintenir une stabilité du planning.

L'AVS Co soutient l'enseignante et l'éducatrice dans leurs activités, en particulier, elle peut accompagner les jeunes lors des inclusions scolaires.

### 3.4 L'enseignement scolaire au sein du collège

#### 3.4.1 Locaux

La classe, bien que contenant que au plus 5 élèves et deux adultes, doit pouvoir être aménagée pour favoriser la concentration des élèves compte tenu de leurs difficultés (TDHA, hyperacousie...), ce afin de soutenir les apprentissages.

Le travail comportera un enseignement scolaire et un enseignement sur l'autonomie personnelle, qui nécessite du matériel spécifiques, et si possible une cuisine....

Nous estimons les besoins à 30 m<sup>2</sup> la superficie utile, si possible en deux salles contiguës ou proches. Elle doit contenir le matériel classique d'enseignement, mais aussi

- Une table double pour chaque élève pour permettre lorsque nécessaire du tutorat entre élèves ou avec un encadrant.
- Du matériel Montessori, TEACCH, PECS, MAKATON ou autre méthodologie adaptée
- 2 ou 3 ordinateurs avec connexion internet et environnement bureautique
- Du matériel de cloisonnement démontable, pour permettre une adaptation sensorielle lorsque nécessaire.

Il serait souhaitable de disposer d'un accès à une salle de motricité ou à un gymnase proche qui pourrait être utilisée pour des activités physiques.

### 3.4.2 Objectifs pédagogiques/ compétences travaillées

L'enjeu de tout apprentissage scolaire de l'ULIS TED est de viser l'autonomie des jeunes dans leur vie personnelle et professionnelle.

Compte tenu du profil des jeunes accueillis dans cette classe, l'accès au diplôme national du brevet semble difficilement envisageable.

L'objectif pourra être la passation du certificat de formation générale (CFG).

Les élèves scolarisés dans l'ULIS TED de collège seront détenteurs d'un livret personnalisé de compétences (LPC) dans lequel sont mentionnées les compétences du « socle commun de connaissances et de compétences », validées tout au long de leur parcours.

Un modèle d'attestation de maîtrise des connaissances et compétences du socle commun (*suivi des élèves jusqu'à l'obtention du CFG*) est annexé au présent document.

Au sein de la classe ULIS TED, nous proposons :

- de nous référer au Socle Commun de Compétences dans l'objectif d'aller vers un CFG : en utilisant méthodes qui ont fait leurs preuves chez les jeunes TED (Montessori, Borel-Maisonny, ABA, TEACCH, ...)
- de respecter la nécessité d'individualiser et de concrétiser l'enseignement. Projet Educatif Individualisé, incluant les compétences scolaires et d'autonomie individuelle, élaboré en concertation avec l'encadrement SESSAD et les parents, avec une attention aux spécificités autistiques, à affiner pour chacun des enfants:
  - Passage par le visuel.
  - Décomposition des tâches en éléments simples. Nécessité de prendre le temps de réussir.
  - Minimiser les interférences sensorielles. (Bruit d'ambiance, couleurs vives)

**Au delà de l'acquisition scolaire, une attention particulière doit être portée à la généralisation et à l'utilisation des compétences dans la vie quotidienne.**

### 3.4.3 Modalités d'évaluation

L'évaluation des acquis doit dans sa forme favoriser la confiance et l'expression de l'enfant.

L'enseignante pourra adapter :

- L'environnement : isolé ou en présence de l'AVS Co pour rassurer
- Le support : une seule feuille en même temps, un seul exercice par feuille, gros caractère, consigne claire et préparée (type « classeur autonomie »)
- Le temps alloué : découper l'exercice en étapes dans des temps adaptés au niveau de concentration du jeune
- Minimiser les consignes orales

Pour inspiration, des supports d'enseignement et d'évaluations adaptés spécifiquement aux TED ont été développées par exemple par

Lydie Laurent : <http://www.epsilonalecole.com/>

Et la société LearnEnjoy : <http://learnenjoy.com/>

## 3.5 L'enseignement professionnel au sein de l'IMPro ou collège SEGPA

### 3.5.1 Locaux

Pour l'enseignement préprofessionnel et professionnel, l'ULIS TED utilise les locaux techniques de la SEGPA ou de l'IMPRO et n'a pas besoin de locaux qui lui sont propres.

### 3.5.2 Objectifs et compétences travaillés:

- Permettre la consolidation de l'autonomie personnelle et sociale du jeune
- Développer les apprentissages sociaux, scolaires, l'acceptation des règles de vie scolaire et l'amélioration des capacités de communication ;
- Concrétiser à terme un projet professionnel concerté.

Il s'agira d'aider le jeune à acquérir les compétences du savoir être et du savoir-faire pour qu'il puisse s'adapter aux conditions de travail qu'il rencontrera (en milieu ordinaire ou protégé).

L'objectif sera de faire émerger ses compétences propres et de l'aider dans le tissu social quel que soit son statut.

### 3.5.3 Modalités d'évaluation :

Une attention particulière sera apportée à ce que les élèves bénéficient, lors de la passation des contrôles, des évaluations et des examens, des aides et aménagements adaptés à leur situation.

Les évaluations mises en place par l'enseignant constituent un outil permettant de définir des objectifs pédagogiques inscrits dans le PEI et PPS. Elles sont un moyen efficace de mettre en œuvre des stratégies pédagogiques opérantes qui fournissent aux enseignants des repères pour comprendre les types d'erreurs commises par l'élève handicapé afin de le soutenir dans ses progrès, d'augmenter sa motivation et sa confiance en lui.

Pour les élèves présentant des troubles des conduites et des comportements, les évaluations peuvent prendre la forme d'observations ciblées, de questionnaires (à l'oral, QCM, informatisés) de dictée à l'adulte ou toute autre forme susceptible de renseigner l'enseignant sur les compétences de l'élève dans le cadre du socle commun de connaissances et de compétences. Il faut veiller à ce que l'élève ait accès à la compréhension des consignes et à l'adaptation des supports à ses besoins.

## 3.6 Organisation des temps hors de la classe

### 3.6.1 Vie Scolaire

#### 3.6.1.1 Inclusions

En fonction des aptitudes et compétences acquises par les jeunes, il est nécessaire d'organiser des temps d'inclusions scolaires dans des classes ordinaires. Si nécessaire, AVS-Collective peut accompagner le jeune, notamment au début de l'inclusion.

#### 3.6.1.2 Vie Scolaire

- Présenter la situation aux autres élèves de l'établissement, en leur expliquant que les élèves avec TED ne font pas preuve d'une attitude de rejet à leur égard, mais qu'il s'agit d'une réaction à un trouble particulier.
- Organiser annuellement une réunion d'information dans le cadre des réunions de parents.

### 3.6.2 Récréations et activités hors classe

#### 3.6.2.1 Autonomie Hors classe

- Accompagner lors des jeux collectifs ou des supports faisant appel à l'imaginaire, expliciter les règles des jeux collectifs.
- Poursuivre les accompagnements adaptés sur les temps informels ou hors la classe et être particulièrement vigilant sur les récréations (risques d'instrumentalisation, de maltraitance ou de harcèlement)
- Rendre les règles de vie de la classe et de l'école, les codes sociaux (même les plus évidents) accessibles en les explicitant de manière systématique, verbalement, et /ou à l'aide de supports visuels adaptés au niveau de compréhension de l'enfant : photos, images, pictogrammes, vidéos...
- Permettre à l'élève d'apprendre progressivement à attendre son tour avec l'aide de l'adulte, sur des temps très courts au début et bien définis, que l'on allongera de manière très progressive.
- Rechercher avec l'enfant et ses camarades des façons d'entrer en contact.
- Lui expliquer / lui montrer quels sont les contacts physiques appropriés, et comment manifester sa sympathie à un adulte ou à un camarade de manière adaptée.

### **3.6.2.2 Repas**

Des aménagements permettent de faciliter la prise des repas :

- Si possible une table un peu reculée des autres et un accompagnateur (AVS Co) pour le bon déroulement du repas.
- Un passage en horaires légèrement décalés
- La possibilité de faire réchauffer au sein du restaurant scolaire des plats apportés par les enfants qui bénéficient d'un régime particulier.

### **3.6.3 Liaison entre sites**

La liaison entre sites (collège et partenaire de formation professionnelle) sera coordonnée par l'AVS Co et l'éducatrice SESSAD, en lien avec des sociétés de transport spécialisées.

## **4 Budget prévisionnel du SESSAD**

### **4.1 Financement de l'accompagnement médico-éducatif**

Le partenaire Médico-social, intervient sur le lieu de la scolarisation et sur les différents lieux de vie des jeunes.

2 scénarios sont possibles.

- Financement Public : SESSAD, financé par l'ARS. Cela implique de susciter, puis de réussir un appel à projet.
- Financement Privé : Une autre possibilité serait un partenaire privé (cabinet ou association), mais sous convention avec l'Education Nationale, qui proposerait les mêmes accompagnements: Un accompagnant psycho-éducatif à plein temps en classe, Niveau L3 pro minimum, supervisé par un psychologue référent de tous les jeunes scolarisés. Eventuellement, intervention d'un orthophoniste, et psychomotricien sur le lieu de scolarisation. La gestion des personnels médico-sociaux serait confiée à un cabinet spécialisé, le coût de l'accompagnement étant facturé aux parents, soutenus par l'AEEH ou la PCH, après décision de la MDPH.

## 4.2 Chiffrage estimatif modèle d'accompagnement associatif privé

Coût financement SESSAD - modèle de fonctionnement privé pour 8 enfants

Postes de dépenses		coût en €
<b>SUIVI PSYCHO EDUCATIF EN CLASSE ET LIEN DOMICILE</b>		
Educateur SESSAD	Salaire d'un APE salarié travaillant 35 heures par semaine (sur 12 mois)	21000
	Charges sociales sur salaire APE	7584
Psychologue	école 8h/semaine sur 36 semaines soit en moyenne 24h/mois sur 12 mois	11520
	domicile 2h/mois par enfant soit 16h/mois sur 12 mois	7680
	rédaction compte rendu 1h/mois par enfant soit 8 heures par mois sur 12 mois	3840
	un bilan annuel (évaluation + PEI) par enfant	4000
Coût gestion	(paie, organismes sociaux, comptabilité, états financiers, banque...)	5000
<b>TOTAL SUIVI PSYCHO EDUCATIF</b>		<b>60624</b>
	Coût par enfant annuel	7578
	Coût par enfant mensuel	632
<b>REEDUCATIONS (AU COLLEGE OU EN LIBERAL)</b>		
Psychomotricien	une seance par semaine et par enfant sur 36 semaines	11520
	1 bilan par enfant par an	1200
Orthophoniste	2 séances par semaine et par enfant sur 36 semaines	19077
	1 bilan par enfant par an	576
<b>TOTAL REEDUCATIONS</b>		<b>32373</b>
	Coût par enfant annuel	4047
	Coût par enfant mensuel	337
<b>TOTAL GENERAL (HORS ORTHOPHONIE remboursée par SS)</b>		<b>73344</b>
	Coût par enfant annuel	9168
	Coût par enfant mensuel	764



## 5 Glossaire

- Autisme dit de Kanner :

L'autisme infantile est un trouble envahissant du développement (TED). Défini en 1943 par Leo Kanner, il se caractérise selon les termes de la classification internationale des maladies par « *la présence d'un développement anormal ou déficient qui se manifeste avant l'âge de 3 ans ; une perturbation caractéristique du fonctionnement dans chacun des trois domaines suivants de la psychopathologie : interactions sociales, communication, comportement au caractère restreint, stéréotypé et répétitif* ».

- TED : Trouble Envahissant du Développement
- TSA : Trouble du Spectre Autistique, synonyme de TED
- PECS : Picture Exchange Communication System  
Procédé de communication par échange d'images destiné à développer les capacités de communication des enfants non-verbaux.
- Makaton : Programme d'aide à la communication associant les signes, la parole et les pictogrammes.
- TEACCH : Treatment and Education of Autistic and related Communication Handicapped Children. Programme cadre éducatif pour les enfants TED. Approche empirique.  
Le programme Teacch s'appuie sur les principes de base suivants :
  - Structurer l'environnement (temps-espace)
  - Faciliter l'autonomie
  - Individualiser les programmes (évaluation détaillée de l'enfant grâce à un bilan PEP-R mettant en évidence les capacités de l'enfant et ses émergences même si l'enfant ne parle pas)
  - Mettre en place une collaboration professionnels-parents
  - Mettre en place des méthodes visuelles (emploi du temps, de gauche vers la droite et de haut en bas, un travail structuré (corbeilles numérotées) etc...
- ABA : Applied Behavior Analysis (Analyse Appliquée du Comportement). L'ABA ou analyse appliquée du comportement utilise des principes scientifiques pour prendre en charge de multiples troubles tels que les troubles du comportement, du développement, des apprentissages, du sommeil des interactions sociales,... L'ABA a pour objectif la modification du comportement, elle définit un ensemble de procédures individualisées qui permettent, notamment, à un enfant d'apprendre des comportements qui l'amèneront à une meilleure adaptation.
  - Evaluer les capacités et déficits de l'enfant avant tout traitement
  - Utiliser des procédures de renforcement pour permettre le développement des comportements
  - Intervenir dans tous les domaines du développement (langage, moteur, cognitif, social, etc.)
  - Utiliser l'observation directe et mesure des performances individuelles pour déterminer les progrès qui apparaissent et ajuster le programme d'apprentissage
  - Prendre en compte les parents comme co-thérapeutes
- DENVER : Protocole d'Education des enfants TED, s'inspirant du TEACCH et de l'ABA.  
Ce programme allie le côté éducatif et thérapeutique en partant du principe que le jeu est le premier support pour l'apprentissage des compétences sociales pendant la petite enfance.
- CLIS : Classe Locale d'Inclusion Scolaire. Niveau maternelle ou primaire
- ULIS : Unité Locale d'Inclusion Scolaire. Niveau Collège ou Lycée
- SESSAD : Service d'Education Spécialisée et de Soins A Domicile
- IMPro : Institut Médico-Professionnel
- SEGPA : Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté
- AEEH : Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé
- PCH : Prestation de Compensation du Handicap
- ARS : Agence Régionale de la Santé

## 6 Annexes

Livret scolaire LPC et CFG